Date de mise en ligne : le 13 novembre 2026

le PECQ

D2026-128

VILLE DU PECQ
DECISION
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : contrat interventions analyses alimentaires dans les EAJE

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° 26-3-1 du conseil municipal du 1er avril 2026 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ;

Considérant le souhait de la ville de procéder à la mise en place de prélèvements et d'analyses de surface de cuisine et d'échantillons alimentaires dans les crèches de la commune ;

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société CERALIM SAS sise 599, rue des Genêts – PA de la Saussaye – 45590 SAINT CYR EN VAL un contrat pour prélèvements et analyses des surfaces et échantillon alimentaires pour un montant total de 1.326€ TTC.

De préciser que les dates des prestations sont fixées selon un planning en concertation avec la ville.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 04/11/2026

Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261104-D2026-128-AR
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21